

Conseil Municipal du 27 septembre 2016 à 19 heures

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*** * ***

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 16 septembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CASSAGNE le 27 septembre 2016 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Philippe SOUQUET, Maire.

*** * ***

1 – Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

- Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2016.
- Le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal. Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

2 - Approbation des statuts de la Communauté des Communes de SALIES DU SALAT

- Le Maire présente les statuts de la Communauté des Communes de SALIES DU SALAT au Conseil tout en indiquant qu'ils ne subissent aucune modification en terme de compétences (elles restent les mêmes). Seuls des termes ont été changés afin que les statuts soient clairs juridiquement.
- Après en avoir délibéré, les statuts de la Communauté des Communes de SALIES DU SALAT tels que présentés sont adoptés par le Conseil à l'unanimité.

3 - Délibération de principe concernant le compte 6232 « fêtes et cérémonies »

- Il convient de décrire précisément tout ce que pourrait englober le compte 6232 dédié aux dépenses pour fêtes et cérémonies. Il est proposé d'inscrire que le compte 6232 contient l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestation culturelles et touristique.
- Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité la description du compte 6232 telle que présentée.

4 - Avis du Conseil sur le demande d'autorisation d'exploiter « Fibre Excellence »

- En raison de l'accroissement de la production de « Fibre Excellence » (cellulose SAINT-GAUDENS), il est demandé au Conseil son avis sur la possibilité d'épandre des déchets servant d'engrais (écorces...) sur la commune de CASSAGNE.
- Après en avoir débattu, le Conseil rend un avis favorable à 9 voix « pour » et 2 abstentions.

5 - Projet « Rue des Bernès » : cessions

 Le « nouveau » projet est présenté au Conseil : celui-ci devra recueillir les signatures des riverains pour aboutir ; aucune délibération n'est prise.

6 - Classement en voirie communale

- Le Conseil est informé que le classement de chemins en voirie communale offre l'avantage de bénéficier de subventions liées à la surface des voies. Il est proposé de classer en voirie communale : le chemin de la Gouttère, l'ancien chemin de Furne et l'impasse des Bernes.
- Après avoir reçu cette information, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

7 - <u>Lancement de la procédure de récupération des tombes en l'état d'abandon</u>

- Le Conseil est informé du déroulement de la procédure comprenant deux phases; un premier procès-verbal est dressé: il constate l'état d'abandon et demande aux personnes de se faire connaître. Un second procès-verbal est dressé 3 ans après: il fait état d'un constat d'abandon si entre le premier procès-verbal et les 3 ans écoulés personne ne s'est manifesté.
- Après en avoir délibéré, le lancement de la procédure est adopté à l'unanimité par le Conseil.

8 - Nouveaux horaires d'ouverture Mairie et agence postale

- Il est proposé qu'à compter du 10 octobre 2016, les horaires de la Mairie et de l'Agence Postale deviennent communs. Ils ont pour objectif de répondre au mieux aux attentes de la population et d'accroître la fréquentation de l'Agence Postale.
- Sont proposés les horaires suivants : du lundi au jeudi 9H/12H et le vendredi 9H/12H et 15H30/18H.
- Après en avoir débattu, cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil.

9 - Election pour le remplacement de 4ème Adjoint

- L'adjoint démissionnaire avait notamment en charge la communication, la relation avec les écoles et avec le Comité d'Animation. Le Maire fait appel de candidatures afin de pourvoir ce poste vacant.
- Mme Hermine SIRGANT est seule candidate au poste d'adjoint : elle est élue avec 10 voix « pour » et un vote « blanc ».

10 - Nouvelle rédaction de la convention de mise à disposition et du règlement intérieur des salles communales

- Le Maire présente au Conseil le projet de nouvelle convention de mise à disposition En effet, suite à une réunion avec le S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours), une modification de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes est indispensable pour des raisons sécuritaires.
- Après en avoir débattu, le Conseil est favorable à l'unanimité à l'adoption de cette nouvelle convention qui tient compte des recommandations de la Commission de Sécurité.